

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.123

17 avril 1990

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Tracteurs, machines et remorques agricoles
5. Intitulé: CSN 30 7091 Tracteurs, machines et remorques agricoles. Têtes d'accouplement pour systèmes de freinage pneumatique à flexible unique. Types, dimensions de base et prescriptions techniques.
6. Teneur: Cette norme concerne les têtes d'accouplement des systèmes de freinage pneumatique à flexible unique des tracteurs ou des machines agricoles (véhicules remorqueurs) destinés au raccordement avec les systèmes de freinage pneumatique à flexible unique des machines et des remorques agricoles et définit les types, Les dimensions de base et les prescriptions techniques y afférents.
7. Objectif et justification: Assurer la compatibilité des types de têtes provenant de fabricants différents.
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1991
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er mai 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: